



Inclusion au sein du CFS

Politique actualisée au cercle de direction du 24 avril 2020

L'adhésion au CFS suppose :

- d'adhérer aux statuts de l'association.
- et de vouloir participer, selon ses moyens, à la réalisation des missions de l'association, à savoir :

Cette association a pour but ultime – la vision - de contribuer, selon ses moyens, à l'émergence d'un monde dans lequel le bien particulier des personnes et le bien commun des organisations, des communautés, et des sociétés s'articulent de la façon la plus harmonieuse possible, un monde dans lequel les personnes vivent ensemble dans le respect de leur unicité et se développent continuellement en s'appuyant sur le principe de l'équivalence comme principe d'organisation.

Pour atteindre ce but, elle se donne comme missions, par tout moyen adapté et conforme aux lois et règlements en vigueur de :

- *Promouvoir la Sociocratie comme mode de gouvernance des organisations.*
- *Promouvoir les échanges, les recherches, les collaborations, entre les personnes qui utilisent la sociocratie*
- *Offrir aux personnes ou organisations qui utilisent la sociocratie, des occasions de ressourcement et de coopération autour de leurs projets concrets.*
- *Organiser, en s'appuyant sur les principes sociocratiques, l'accréditation des personnes qui souhaitent faire reconnaître leur compétence en gouvernance sociocratique.*
- *Fournir à ses membres une instance de régulation pour prendre librement et dans un esprit d'équivalence les décisions affectant les relations des membres entre eux.*

Peuvent être membres du CFS¹ des personnes :

- Qui ont suivi au moins une formation d'initiation à la méthode sociocratique de gouvernance telle qu'elle a été formalisée par Gerard Endenburg. La formation d'initiation d'une durée minimale de 3 jours doit être une formation agréée par le CFS ou une formation déclarée équivalente par le cercle de direction du CFS.
- Qui souhaitent se perfectionner pour utiliser la méthode sociocratique de gouvernance dans leur pratique professionnelle, leurs engagements citoyens, leur vie personnelle.
- Qui acceptent de payer la cotisation annuelle dont le montant est fixé par le Cercle de direction du CFS.

Les personnes qui satisfont ces critères peuvent entreprendre le processus d'inclusion décrit ci-après qui vise à permettre une connaissance réciproque du candidat et de l'association suffisante pour s'assurer de la cohérence entre l'intention et les motivations du candidat et le projet et les modes de fonctionnement de l'association.

¹ Les statuts font état de membres actifs et membres adhérents mais la distinction faite par les statuts devra être reconsidérée à l'occasion d'une révision des statuts.

Le candidat formule une demande d'adhésion selon la formule suivante :

DEMANDE D'ADHÉSION COMME MEMBRE ACTIF DU CENTRE SOCIOCRATIQUE

Je, soussigné-e
souhaite être admis-e comme membre du Centre français de sociocratie, dans le respect de ses modalités de fonctionnement

MOTIVATION DE LA DEMANDE :

Mon projet personnel et professionnel en lien avec la sociocratie :

Contribution que je souhaite offrir au Centre français de sociocratie.

Les talents et compétences que je peux mettre au service du Centre Français de Sociocratie :

Ce que j'attends de ma participation au Centre français de sociocratie :

COORDONNÉES DU/DE LA CANDIDAT-E À L'ADHÉSION

Prénom :	Nom :
Rue et N° :	
Code Postal :	Localité :
Téléphone fixe :	Téléphone mobile :
E-mail :	
Site Web :	
Organisation :	
Titre professionnel :	

ENGAGEMENT

Je note que le statut de membre du Centre français de Sociocratie m'engage à :

- a) Adhérer aux statuts du Centre Français de Sociocratie dont j'ai pris connaissance.
- b) Payer la cotisation annuelle, fixée par le cercle direction.

INVITATION : Je note que le statut de membre du Centre français de Sociocratie m'invite à :

- a) Exercer mes activités dans un esprit de coopération avec les autres membres et avec le Centre Français de Sociocratie
- b) Informer le Centre de mes activités et projets en lien avec la sociocratie pour faciliter cette coopération.
- c) Partager mes expériences au sein de groupe de pairs, groupe de pratiques, cercles d'apprentissage continu, commissions thématiques, groupes de travail... pour enrichir le corps commun de compétences et connaissances et me perfectionner;
- d) Poursuivre mon apprentissage dans une démarche de formation continue afin d'actualiser mes connaissances et déployer mes talents et compétences.
- e) Traiter au sein du Centre Français de Sociocratie selon les processus sociocratiques les différends que je pourrais avoir avec d'autres membres du Centre.

Lieu

Date

Signature du-de la candidat-e

TRAITEMENT DE LA DEMANDE D'ADHÉSION :

Le Président est mandaté par le Cercle de direction du Centre français de sociocratie pour recevoir et étudier la demande. Dans ce but, il s'adjoint un autre membre de l'association disponible et ils proposent ensemble au candidat un échange afin de permettre une connaissance mutuelle suffisante pour un engagement commun.

Cet échange porte notamment sur :

- Présentation de l'association, de son fonctionnement, de ses statuts, de ses projets...
- Présentation du futur membre, de son histoire « sociocratique », de ses attentes, de ses souhaits de contribution...

Le Président et l'autre membre de l'association qu'il s'est adjoint pour l'entretien avec le candidat sont habilités à prononcer l'admission de ce dernier ou à rejeter la candidature et à en informer le candidat. Les éventuelles objections à une demande d'admission pourront servir au candidat à affiner sa candidature et au Centre de Sociocratie à affiner ses critères d'inclusion.

S'ils ne parviennent pas à prendre ensemble une décision par consentement à ce sujet, ils saisissent le Cercle de direction devant lequel ils exposent ensemble la question. Le Cercle de direction peut alors prendre toutes les dispositions qu'il estime nécessaire pour prendre une décision.